



SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS DU TOGO

Réf : 0017/BEN/2017

Lomé le 19 décembre 2017

A

Monsieur le Ministre de la santé,
et de la protection sociale

LOME

Objet : sit-in dans les formations sanitaires publiques

le mercredi 03 janvier 2018

Monsieur le ministre,

Depuis le 08 avril 2015, pour rester conforme à la trêve sociale annoncée par la synergie des travailleurs du Togo (STT), le SYNPHOT a fait confiance aux nouvelles autorités gouvernementales dans leur approche d'apporter progressivement des solutions aux problèmes du secteur par un dialogue fécond.

Cette voie de négociation entre les gouvernants et les travailleurs a été privilégiée alors que les conditions de vie et d'exercice des agents de santé n'ont cessé de se détériorer.

Au cours de cette année finissante, les agents de santé regroupés dans le SYNPHOT ont formulé des doléances qui ont été présentées à la partie gouvernementale.

Bien que de nombreuses rencontres entre partenaires sociaux aient eues lieu, celles-ci n'ont malheureusement jamais abouti à des mesures concrètes sur les différentes préoccupations exprimées.

Les travailleurs des centres de santé publics, sont dans le regret de porter à votre connaissance qu'ils observeront en guise de mécontentement un sit-in sur leurs lieux de travail le mercredi 03 janvier 2018 de 7h à 10h pour demander :

Point 1

a)-la restauration dans leurs droits, des huit agents du centre médico-social de Bè-Kpota dans le district sanitaire N°2 abusivement licenciés en fin juin 2017 ;

b)-la régularisation de la situation du personnel non fonctionnaire de la santé par son intégration à la fonction publique, de même que les internes des hôpitaux à la fin de leurs 4 années d'internat. Une fois cette intégration effectuée, ce personnel devra légitimement bénéficier de la bonification correspondant aux deux tiers de son ancienneté.

Au point 2

La prise de mesures urgentes pour le rééquipement optimal des structures sanitaires publiques autorisant la continuité de l'administration des soins avant la construction et l'équipement d'au moins deux centres hospitaliers universitaires dignes de ce nom, l'un dans la région méridionale et l'autre dans le septentrion. De même, un programme de formations spécialisée et continue en adéquation avec les besoins devra être défini.

Au point 3

La finalisation et l'adoption du statut particulier du corps de la santé ainsi que celui des internes des hôpitaux.

Au point 4

La sécurisation de l'agent de santé sur son lieu de travail : vestimentaire, vaccination contre les maladies transmissibles, visite annuelle médicale et en cas de maladie, couverture par sa formation sanitaire de la part du coût des soins à la charge l'agent, définition de la liste des maladies professionnelles liées à l'exercice des soins en santé ;

Veillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de notre reconnaissance.

Ampliations :

- **Ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative**
- **Coordination des centrales syndicales, STT**
- **CNDS.**

Pour le bureau du SYNPHOT,

Le Secrétaire Général

WALLA Atchi